

Certification de Gestalt-thérapeute

Consignes pour l'écrit professionnel

Que chacun s'assure d'avoir la version à jour de ces informations auprès de l'EPG.

Préambule

Dans le cursus de 3^e cycle, **l'écrit professionnel** doit être réalisé et soutenu :

- lorsque vous avez suffisamment avancé dans votre **expérience professionnelle** pour pouvoir en faire part, ce qui doit se produire après avoir totalisé les 500 heures de pratique nécessaires pour être certifié, ou sinon peu avant,
- de préférence tant que vous êtes encore **actif en formation**,
- dans le temps maximum alloué pour la réalisation du troisième cycle : c'est à dire **6 ans** au maximum après son démarrage (pour ceux qui l'ont démarré à partir de 2014).

Le jury est composé au minimum de trois membres :

- un **lecteur gestaltiste**, indépendant de l'EPG, qui a autorisé la présentation en soutenance,
- un membre **universitaire extérieur**, indépendant de l'EPG,
- un membre interne, **Gestalt-thérapeute** membre de l'équipe pédagogique de **l'EPG**.

Selon le nombre d'écrits professionnels, ce jury peut être doublé d'un second de la même composition. **12 écrits professionnels maximum pourront être soutenus dans la journée.**

La validation par ce jury de l'écrit professionnel et de sa présentation est une des conditions de délivrance du Certificat de Gestalt-Thérapeute.

Étapes

1. Assurez-vous auprès de Bénédicte LEVRAT d'avoir la dernière version de ces consignes.
2. Prévoir un **thème** et **en informer Francis VANOYE**, qui se prononcera sur sa pertinence et pourra vous aider à le préciser.
3. **Elaborer** l'écrit en respectant les règles et les critères ci-dessous.
4. **Envoyer** à l'EPG (benedicte.levrat@epg-gestalt.fr), au plus tard 4 mois avant la soutenance devant le jury (juin et décembre de chaque année) :
 - L'écrit professionnel en format word et en format pdf
 - La grille d'auto-vérification en format word
 - une photo à jour





- un **CV** (2 pages maximum) donnant le parcours professionnel et personnel avec
 - la formation initiale et les formations complémentaires
 - l'activité professionnelle antérieure et/ou simultanée à la Gestalt-Thérapie
 - les détails de l'activité professionnelle de la Gestalt-Thérapie (forme, spécialisation éventuelle, contexte, statut, rythme)
 - le parcours thérapeutique (volumes, dates, modalités et approches)
 - les supervisions suivies (volumes, dates, modalités)

5. **L'écrit est envoyé, par ordre de date de réception**, à un lecteur choisi par l'EPG, membre du jury qui, **après lecture**, peut soit :

- donner son aval pour la soutenance devant le jury
- demander des modifications/compléments avant cet aval
- refuser ou différer son aval pour la soutenance

Le lecteur envoie les écrits qu'il a acceptés à la direction pour diffusion aux autres membres du jury.

6. Les soutenances sont **inscrites au fur et à mesure des acceptations des lecteurs jusqu'à atteindre le nombre de places prévues**. Il peut arriver que, suite à un refus ou à des modifications qui réclameraient un travail trop long, une place se libère pour un nouvel auteur demandeur.

7. La **soutenance publique** de l'écrit professionnel devant jury se tient.

8. Le **jury délibère** sur chacun des écrits professionnels **et** sur la présentation qui en a été faite, avec une décision parmi les suivantes :

- **Validation** en l'état.
- Demande de **reprise de l'écrit** en vue d'une validation différée. Dans ce cas, l'écrit retravaillé est de nouveau examiné par un à trois membres du jury, selon l'ampleur de la modification.
- Demande d'une **nouvelle présentation** sur le même écrit. Dans ce cas, la date est convenue et au plus tard lors de la session suivante.
- **Non validation** quand l'écrit insuffisant n'a pas été suppléé par la soutenance, ce qui conduit à renouveler la démarche.

9. Les **résultats** sont envoyés par mail aux auteurs postulant, dans les deux jours ouvrés suivant la soutenance.

10. Quand la validation de l'écrit professionnel est prononcée, sa **version définitive** est remise à Bénédicte LEVRAT sous forme d'un fichier pdf.



11. Cet **écrit professionnel**, devient alors consultable à la **bibliothèque** de l'EPG ou via le site dans l'accès réservé, par les étudiants et les formateurs, après accord préalable du stagiaire-auteur de l'écrit et du comité pédagogique pour diffusion.
Tout fichier ou courrier de l'auteur doit comporter son nom et son email.

Critères de validation de l'écrit professionnel

L'ensemble des critères est récapitulé dans la grille d'auto-vérification à demander à Bénédicte Levrat : benedicte.levrat@epg-gestalt.fr

L'écrit professionnel se situe impérativement dans le cadre de la **Gestalt-thérapie** et témoigne de la pratique professionnelle de son auteur. Parfois cet écrit est une contribution professionnelle à la réflexion de la communauté gestaltiste.

Il doit avoir **direction** et **cohérence**, avec des affirmations, constats ou hypothèses étayés, des références et des citations explicites.

Il peut comporter des **éléments autobiographiques** au service de la problématique traitée.

L'écrit professionnel doit permettre au lecteur de comprendre et sentir comment l'auteur se sert des **notions gestaltistes** dans sa façon de penser, d'être et d'intervenir dans sa pratique professionnelle. Il ne s'agit pas d'exposer des concepts de Gestalt-Thérapie connus mais de les utiliser dans une réflexion clinique.

Le jury demande aux auteurs d'être particulièrement attentifs à leur **engagement de confidentialité**, qui impose bien plus que de changer les prénoms pour préserver le client cité d'être reconnu. L'auteur peut créer un cas clinique à partir de plusieurs clients si cela permet de brouiller la reconnaissance de leur identité.

Remarques :

- Le lecteur gestaltiste dont la première mission est d'autoriser ou non la présentation en soutenance, suggère ou demande certaines améliorations. Toutefois, il n'est pas un tuteur et sa vocation n'est pas d'accompagner à l'élaboration de l'écrit. L'EPG peut mettre à disposition une liste de personnes qui se proposent comme soutien pour cette étape. L'auteur a tout intérêt à recourir à ses proches et collègues.
- Le fait qu'un écrit ait été publié dans une quelconque revue ou dans un livre ne garanti aucunement sa validation en tant qu'écrit professionnel de troisième cycle, les critères différents n'ayant pas la même vocation.



Guide et critères pour la soutenance

Chaque auteur dispose de **45mn**, présentation et questions du jury comprises, ce qui impose de préparer une présentation synthétique de **20 mn** pour permettre questions et remarques du jury et du public. Tout besoin de matériel est à communiquer.

La soutenance est publique. Il est possible d'y inviter vos collègues et proches, mais ni enfants, ni clients. Demander à une personne de prendre des notes permet de tirer profit des retours. Aucun enregistrement n'est autorisé.

La soutenance doit :

- présenter l'écrit et y faire référence, sans bien sûr viser l'exhaustivité,
- donner accès à ses élaborations théoriques,
- exposer la pratique professionnelle de la Gestalt-Thérapie

Si une expérimentation ou une démonstration est envisagée, elle doit être très courte de manière à ne pas compromettre les objectifs précités.

Quelques règles pour la bibliographie

La bibliographie reprend TOUTES les parutions citées : articles et livres.

Dans le corps du texte

Mettre simplement entre parenthèses le nom de l'auteur (en minuscules) suivi de l'année de publication, et si possible de la page (Perls, 1942, page x).

« La concentration idéale est un processus harmonieux de coopération consciente et inconsciente. » (Perls, 1942) ;

« Le concept d'awareness est à la fois un des concepts les plus mal interprétés et les plus importants dans notre approche » (Margherita Spagnuolo-Lobb, en ligne, 2011).

A la fin du texte

La bibliographie générale doit reprendre toutes les parutions citées : articles et livres.

- Les AUTEURS sont écrits en majuscules, classés par ordre alphabétique.
- Le titre des articles est en caractères normaux et le titre des livres ou des revues est en italiques.
- La date de l'édition est indiquée.

- PERLS Frederick (1942), *Le Moi, la Faim et l'Agressivité*. Tchou éditeur, Paris, 1978



- CANONNE Eric (2012), *De la relation malmenée à la régulation affective*, in revue Gestalt n° 41, 2012, SFG, Paris, p. 81-94.

- SPAGNUOLO-LOBB Margherita, *L'awareness dans la pratique post-moderne de la Gestalt-thérapie*, (en ligne, consulté le 8 octobre 2011), disponible sur le site <http://www.cairn.info/revue-gestalt-2004-2-page-41.htm>